

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Responsable des secteurs domanialité et voirie

Domaine fonctionnel : Affaires juridiques

Type de poste : Administratif

Catégorie statutaire : Catégorie A

Corps : Attaché

Si poste emploi fonctionnel ou EFR :

- EFR-CAIOM
- EFR-Permanent
- CAIOM - Tremplin
- Emploi-fonctionnel de la filière technique, sociale ou SIC

Le poste est-il ouvert aux contractuels ? Oui Non

Titre III du Livre III du Code général de la fonction publique (anciennement loi n°84-16 du 11 janvier 1984), cocher le ou les article(s) sur le(s)quel(s) s'appuie le recrutement sur contrat :

<input type="checkbox"/> 1° de l'article L332-2 (anciennement 1° de l'article 4)	<input type="checkbox"/> Article L332-4 (anciennement article 6 bis)	<input type="checkbox"/> Article L332-22 (anciennement article 6 sexies)
<input checked="" type="checkbox"/> 2° de l'article L332-2 (anciennement 2° de l'article 4)	<input type="checkbox"/> Article L332-6 du CGFP (anciennement article 6 quater)	<input type="checkbox"/> Article L332-24 (anciennement article 7 bis)
<input type="checkbox"/> Article L332-3 du CGFP (anciennement article 6)	<input type="checkbox"/> Article L332-7 (anciennement article 6 quinquies)	

Description du poste**Groupe RIFSEEP : 3****Vos activités principales :**

1) Activité normative

- Elaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs :

- au domaine public et au domaine privé des collectivités territoriales (suivi des réflexions portant sur les problématiques actuelles de valorisation du domaine public et de modernisation des outils de gestion, suivi des modifications du code général de la propriété des personnes publiques) ;

- à la compétence voirie des collectivités territoriales et à l'évolution juridique des différents types de voies ;

A ce titre, le titulaire du poste représente la sous-direction aux réunions interministérielles et assure les fonctions de commissaire du Gouvernement devant le Conseil d'Etat et le Parlement pour les projets de textes intéressant ses domaines de compétences.

- Assurer le suivi de la mise en œuvre de ces textes (décret d'application, rédaction de circulaires, réponse aux questions parlementaires, contributions dans le cadre de missions d'évaluation ou de contrôle de ces politiques).

- Rédiger des mémoires contentieux, notamment sur les transferts d'office de voies privées dans le domaine routier communal (article L. 318-3 du code de l'urbanisme)

2) Expertise juridique :

Conseil aux préfetures et aux collectivités territoriales pour toutes questions relatives à la domanialité (autorisations d'occupation du domaine public, redevances, baux emphytéotiques administratifs, biens vacants et sans maître, etc...) et à la voirie (compétence des collectivités, entretien, responsabilités, etc...).

3) Veille juridique pour les domaines de compétences.

Le responsable du secteur domanialité et voirie s'insérant dans un collectif de travail plus large (celui du bureau CIL4), les dossiers qui lui seront confiés pourront le cas échéant déborder le strict cadre de son périmètre d'intervention et présenter un caractère transversal au bureau, demandant de mobiliser des compétences juridiques plus générales (droit des collectivités territoriales, droits administratif et constitutionnel...)

Votre environnement professionnel :• **Activités du service**

La direction générale des collectivités locales (DGCL) (220 agents) définit les règles de fonctionnement et d'organisation des collectivités locales et de leurs groupements (compétences et fonctionnement institutionnel, statut de la fonction publique territoriale et conditions d'exercice des mandats des élus locaux, dispositions budgétaires et fiscales) ; répartit les principaux concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ; collecte et diffuse les données statistiques financières relatives aux collectivités locales et utiles aux décideurs locaux, élabore les orientations relatives à la politique nationale et européenne de cohésion des territoires et de politique de la ville.

La sous-direction des compétences et des institutions locales (CIL) est chargée des questions relatives aux institutions des collectivités territoriales et à leurs actions en matière de coopération décentralisée, aux services publics industriels et commerciaux, aux services publics administratifs et aux marchés des collectivités territoriales ainsi qu'à leurs compétences en matière d'urbanisme, d'habitat et d'environnement.

Dans cet environnement, le bureau de la domanialité, de l'urbanisme, de la voirie et de l'habitat participe principalement, dans un cadre interministériel, à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs aux compétences des collectivités territoriales en matière d'urbanisme, d'habitat et de logement, de voirie, d'aménagement (expropriation pour cause d'utilité publique, droit de préemption), de développement durable dont la concertation avec le public (enquêtes publiques, mise à disposition du public) et de domanialité publique, en liaison avec les départements ministériels concernés, et il apporte une expertise juridique pour les préfetures, les collectivités territoriales et les parlementaires dans ces domaines. Ses membres assistent, à ce titre, aux réunions interministérielles et assurent les fonctions de commissaire du gouvernement devant le Conseil d'Etat et le Parlement pour les projets de textes intéressant le bureau.

Il représente le ministère aux conseils d'administration et instances décisionnelles du Fonds nationale d'aide à la pierre (FNAP), de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil national de l'habitat, du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, et de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages..

- **Composition et effectifs du service**

Le bureau de la domanialité, de l'urbanisme, de la voirie et de l'habitat est composé d'un chef de bureau, conseiller d'administration, d'une adjointe au chef de bureau, attachée principale, de quatre rédacteurs de catégorie A et d'une secrétaire.

- **Liaisons hiérarchiques**

La sous-directrice des compétences et des institutions locales et son adjointe
Le chef du bureau de la domanialité, de l'urbanisme, de la voirie et de l'habitat.

- **Liaisons fonctionnelles**

Le responsable des secteurs domanialité et voirie travaille principalement avec les services des ministères chargés du Budget, de l'Ecologie, de l'Urbanisme et des Transports.

Descriptif du profil recherché**Vos compétences principales mises en œuvre (listes déroulantes)****Connaissances techniques****Avoir des compétences juridiques**

niveau expert

requis

Connaître l'environnement professionnel

niveau expert

à acquérir

Savoir-faire**Savoir analyser**

niveau expert

requis

Avoir l'esprit de synthèse

niveau expert

requis

Savoir rédiger

niveau expert

requis

Savoir travailler en équipe

niveau maîtrise

à acquérir

Savoir s'organiser

niveau pratique

requis

Savoir-être**savoir s'adapter**

niveau expert

requis

savoir s'exprimer oralement

niveau maîtrise

requis

avoir le sens des relations humaines

niveau maîtrise

à acquérir

savoir communiquer

niveau maîtrise

requis

Vos perspectives : Poste valorisant et responsabilisant favorable à l'évolution de votre carrière vers des responsabilités supérieures au sein du ministère ou des collectivités territoriales.

Durée attendue sur le poste : 3 ans

Conditions particulières d'exercice

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions : Disponibilité et réactivité.

Vous exercez vos missions sur la base de l'horaire habituel des personnels de l'administration centrale à savoir 38 heures hebdomadaires avec 16 jours ARTT.

Qui contacter ? Indiquer les coordonnées ou adresse mail des personnes à contacter

- Sous-directrice des compétences et institutions locales : Mme Isabelle DORLIAT-POUZET tél. : 01 49 27 34 43

- Adjointe à la sous-directrice des compétences et institutions locales : Mme Hélène MARTIN tél: 01 49 27 34 38

- Le chef du bureau - M. Laurent ETCHEVERRY - laurent1.etcheverry@dgcl.gouv.fr - 01 40 07 22 28

- L'adjointe au chef du bureau - Mme Emilie MACHARD - emilie.machard@dgcl.gouv.fr - 01 40 07 23 25

Liste des pièces requises pour déposer une candidature :

Voir le formulaire unique de demande de mobilité/recrutement disponible à ces adresses :

http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/images/Mobilite-2023/Formulaire_mobilite_2023.pdf

Personnels externes

<https://www.interieur.gouv.fr/sites/minint/files/medias/documents/2023-03/Formulaire-de-mobilite-fevrier-2023.pdf>

Temps plein : **Oui** **Non**

Informations complémentaires**Localisation administrative et géographique / Affectation :**

Direction générale des collectivités locales (DGCL) / Sous-direction des compétences et institutions locales (CIL) / Bureau de la domanialité, de l'urbanisme, de la voirie et de l'habitat (CIL4)

Localisation géographique : 11, rue des Saussaies - 75008 PARIS

Métro : St-Augustin (ligne 9) - Madeleine (ligne 14) – Champs-Élysées-Clémenceau (ligne 1) RER : Auber (ligne A) - Gare St-Lazare

Emploi fonctionnel (codification RMFP pour publication) :

Vous trouverez le référentiel RMFP sous le lien suivant :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/biep/repertoire-interministeriel-des-metiers-de-letat>

Code fiche de l'emploi type 1 (RMFP) : ERJUR014 / Consultante / Consultant juridique

Si plusieurs emploi type, temps de travail sur emploi-type 1 :

Code fiche de l'emploi-type 2 (RMFP) :

Temps de travail sur emploi-type 2 :

Emploi fonctionnel (codification REMI indispensable pour la prise d'acte dans D2)

Vous trouverez le référentiel REMI sous le lien suivant :

http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/images/mgmrh/Page_mgmrh/Referentiel_des_emplois_version_2011_modifiee_12_fevrier_2015_copie.pdf

Code fiche de l'emploi type 1 (REMI) :

Si plusieurs emploi type, temps de travail sur emploi-type 1 :

Code fiche de l'emploi-type 2 (REMI):

Temps de travail sur emploi-type 2 :

Télétravail possible : **Oui** **Non**

Management : **Oui** **Non**

Date de mise à jour de la fiche de poste : 06.02.2024